

Bordeaux, le 15 mars 2021

Affaire suivie par : Cécile SULEK
tél:05 56 93 38 50
cecile.sulek@gironde.gouv.fr

Monsieur le Maire,

L'association SEPANSO a adressé un formulaire de plainte, daté du 5 mars 2021, au service des inspections des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine.

L'association dénonce les nuisances générées par la société DA SILVA (garage franchisé Renault), située 25 avenue de Branne sur le territoire de votre commune. La société DA SILVA exerce une activité de concession et de réparation / entretien de véhicules légers. Cette plainte dénonce notamment des pratiques d'exploitation qui ne seraient pas en adéquation avec les réglementations environnementales.

L'activité exercée par la société DA SILVA aurait pu être concernée par la rubrique suivante de la nomenclature :

- 2930 : atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur

L'établissement n'est pas connu de l'inspection comme relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, après avoir consultation de l'outil Géoportail, il s'avère que la superficie du bâti associée à l'activité de réparation / entretien de véhicules légers occupe environ 1100m². Cette surface est ainsi inférieure au seuil de classement du régime de la déclaration qui est de 2000m²

Par conséquent, au regard de ces éléments, l'activité de réparation / entretien de véhicules légers exercée par la société DA SILVA ne relève pas de la réglementation applicable aux ICPE.

En conclusion la gestion des nuisances signalées par l'association SEPANSO relève du pouvoir de police administrative des maires.

Aussi, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie de la saisine de l'association ainsi que le guide des sanctions administratives à l'usage des communes, auquel je vous invite à vous rapporter..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Préfet
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer et par délégation,
Pour la chef du Service des Procédures
Environnementales**

**La gestionnaire à l'unité prévention des pollutions
et des nuisances**

Cécile SULEK



Monsieur le Maire
Mairie de Tresses
Avenue des Ecoles
BP 67
33370 TRESSES

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 24 80 80
www.gironde.gouv.fr